

LES ETUDES DIRIGEES

Les Etudes dirigées ont lieu le soir après l'école dans toutes les écoles primaires publiques et sont assurées par les enseignants volontaires rémunérés par la Ville. Depuis la rentrée 2008, l'inscription aux Etudes dirigées se fait par le biais des Pré-inscriptions et non plus auprès du chef d'établissement.



INFO PRATIQUES

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h à 17 h 15. La présence des enfants est contrôlée par la carte Lev'abeille.

Tarifs

Le tarif mensuel, qui fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal, est forfaitaire que les enfants participent une, deux, trois ou quatre fois par semaine à cette activité.

La participation aux Etudes dirigées apparaît sur la facture mensuelle unique.

Année scolaire 2011/2012, tarifs applicables au 1^{er} septembre 2011 :

⇒ **25€** le montant mensuel demandé aux familles pour les études dirigées au titre de l'année scolaire 2010/2011.

⇒ **12,50€** le montant de la participation des familles pour les mois d'Octobre 2011 (vacances de Toussaint), Décembre 2011 (vacances de Noël), Février 2012 (vacances d'hiver), Avril 2012 (vacances de Printemps). Ainsi que pour le mois en cours duquel leur enfant part en Classe de Découverte.

Pré-inscription

Remplir la "Fiche d'activité" Etudes Dirigées.



La carte Lev'abeille

Qu'est ce que la carte Lev'abeille ?

Une carte magnétique dans laquelle sont enregistrées toutes les activités auxquelles les enfants ont été inscrits préalablement par leurs parents. Elle tient compte du Quotient Familial de chaque famille. La carte est nominative pour chaque enfant.

Comment ça marche ?

Chaque matin, en arrivant à l'école (ou le mercredi et pendant les vacances scolaires au Centre de Loisirs), l'enfant ou l'un de ses parents, passe sa carte devant la borne et appuie sur les symboles correspondants aux activités du jour auxquelles il va participer. Il valide ensuite chacun de ses choix en appuyant sur la touche "OK". Une démarche simple qui prend quelques secondes.

Qui utilise les données de la carte Lev'abeille ?

Les directeurs concernés peuvent éditer immédiatement une liste exacte du nombre d'enfants inscrits pour la journée à chaque activité. Le prestataire de la Ville pour la restauration, reçoit, en temps réel, directement via chaque borne électronique, le nombre exact de repas à livrer... Alvéole, le service unique de facturation des activités municipales, reçoit directement le nom des enfants présents à chaque activité.

